

## Le Permis Piéton pour les élèves de CE2

### Comment ça marche ?

Une formation très simple à mettre en œuvre par la Gendarmerie Française, grâce à un kit pédagogique<sup>1</sup> « prêt à être utilisé » conçu par des pédagogues et validé par la Sécurité routière et la Gendarmerie nationale française.

Deux phases pour le mettre en œuvre :

### Phase 1: une action de prévention du risque piéton en milieu scolaire

- 1<sup>ère</sup> intervention du gendarme en classe munis du kit pédagogique Permis Piéton. De 30 à 45', cette intervention a pour but de faire prendre conscience des risques qu'encourent les enfants piétons, de leur présenter l'opération Permis Piéton et de remettre à chaque enfant son Code Permis Piéton.  
L'enseignant prend ensuite le relais grâce au DVD du kit pédagogique qui contient 90 mises en situation et questions à choix multiple, à raison de 4 à 6 séances de 45'.
- 2<sup>ème</sup> intervention en classe du gendarme qui avec l'enseignant, fait passer le Permis Piéton aux enfants à l'aide d'un QCM de 12 questions contenu également dans le kit. (1 séance de 45').

### Phase 2: une action de sensibilisation en faveur des piétons auprès du grand public

Le «Permis Piéton » est remis solennellement aux enseignants de la classe par le gendarme en présence des parents d'élèves, des enseignants, des autorités de la ville et du Ministère de l'Education. Les permis piéton sont ensuite à chaque enfant à ce moment ou lors de la fête de fin d'année. Cette remise publique matérialise, à travers un acte symbolique fort, l'engagement de l'enfant à respecter dans la durée les règles de sécurité qu'il a apprises lors de cette opération.



<sup>1</sup> <http://www.permispieton.com/>

